

Compte rendu du Conseil d'administration du 9 février 2022 : dividende 2021, retour à l'actionnaire 2022 et résolution *Sustainability & Climate* 2022

Paris, le 10 février 2022 - Le Conseil d'administration, réuni le 9 février 2022 sous la présidence de M. Patrick Pouyanné, Président-Directeur Général, a arrêté les décisions suivantes :

1. Dividende au titre de l'exercice 2021

Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 25 mai 2022, la distribution d'un solde de dividende de 0,66 €/action au titre de l'exercice 2021, d'un montant identique à celui des trois acomptes versés au titre de cet exercice 2021.

Compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,66 €/action antérieurement décidés par le Conseil d'administration, le dividende au titre de l'exercice 2021 s'élèvera à 2,64 €/action.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, ce solde sera détaché et mis en paiement en numéraire exclusivement, selon le calendrier suivant :

	<u>Actionnaires</u>	<u>Détenteurs d'ADS</u>
Date de détachement	21 juin 2022	17 juin 2022
Paiement en numéraire	1 ^{er} juillet 2022	14 juillet 2022

2. Politique de retour à l'actionnaire au titre de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration a défini une politique de retour à l'actionnaire pour l'année 2022. Elle combinera :

- d'une part, une augmentation des acomptes sur dividende de 5 % compte tenu de la croissance structurelle du cash-flow généré par l'activité GNL et l'électricité, et
- d'autre part, des rachats d'actions pour partager les revenus supplémentaires tirés des prix élevés des hydrocarbures. Ces rachats d'actions sont prévus à hauteur de 2 G\$ pour le premier semestre 2022.

3. Résolution consultative *Sustainability & Climate* à l'Assemblée générale de 2022

Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires en mai 2021, portant sur l'ambition de TotalEnergies en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2022 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette ambition. Dans cette optique, le Conseil d'administration arrêtera un rapport *Sustainability & Climate - Progress Report 2022* qui sera soumis à un vote consultatif des actionnaires lors de cette Assemblée Générale du 25 mai 2022. Il sera publié et présenté le 24 mars 2022, à l'occasion d'une réunion investisseurs *Strategy, Sustainability & Climate*.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses 105 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, propre, fiable et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au coeur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Media: +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").